

Pathologies des équipements intérieurs en gestion locative

(mise à jour du programme : 25/04/2023, version n° : 1)

Des désordres et dysfonctionnements peuvent apparaître dans un logement. Est-ce une mauvaise utilisation ? un mauvais entretien ? ou une mauvaise installation des équipements. Comprendre le bon fonctionnement des équipements (chauffage/VMC/Plomberie) permet de répondre à ces questions et de connaître les suites à donner. Illustrations par études de cas concrets.

Durée: 7.00 heures / 1.00 jour(s)

Profils des apprenants

- Gestionnaires locatifs
- Assistant(e) de gestionnaire
- Gestionnaires immobiliers
- Chargé de location
- Gestionnaires techniques

Prérequis

- Aucun

Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap qui étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation : e.lambert@ptc-formation-conseil.fr

Modalité d'admission :

Sur inscription contactez-nous : contact@ptc-formation-conseil.fr

Effectif minimum : 6

Effectif maximum : 14

Type d'action de formation :

Action de formation

Formation répondant aux critères des formations obligatoires des agents immobiliers (**décret n° 2016-173 du 18 février 2016**)

Formation "Coeur de métier" (définition selon OPCO)

(Domaine de formation : 300 Spécialités plurivalentes des services)

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

Objectifs pédagogiques

- Analyser le fonctionnement d'une VMC
- Comprendre le fonctionnement thermique d'un bâtiment (ponts thermiques, installation de chauffage, infiltrations d'air)
- Appréhender les pathologies liées à l'humidité, proposer des solutions
- Analyser des cas concrets de sinistres, comprendre la marche à suivre

Contenu de la formation

- Apparitions de moisissures
 - Développements de moisissures, origines et solutions
 - Fonctionnement et contrôle d'une VMC
 - Fonctionnement et contrôle d'une installation de chauffage central
 - Ponts thermiques / infiltrations d'air
- Fuites et désordres en plomberie sanitaire
 - Fonctionnement d'un réseau d'évacuation sanitaire
 - Fuites
 - Bouchons
 - Réparations
- Systèmes de chauffage (fonctionnement et entretien) :
 - Chaudière
 - Pompe à chaleur
 - Fonctionnement et contrôle d'une installation de chauffage central
- Systèmes d'eau chaude sanitaire (fonctionnement et entretien)
 - Ballon thermodynamique
 - Panneaux solaires

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

formateur : Cédric DURANDAL

Cédric est gérant d'un bureau d'études thermique bâtiment, ainsi que formateur/consultant en technique bâtiment.

Diplômé ingénieur thermique et énergie, et titulaire d'un doctorat de mécanique des fluides, il enseigne depuis une dizaine d'années sur des sujets techniques et est intervenu en BTS Professions immobilières (Intelligence Apprentie et GRETA, CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment).

Il intervient pour PTC formation et consulting sur tous les sujets techniques du bâtiment (pathologies, sinistres, rénovation énergétique...) auprès des professionnels de l'immobilier dans le cadre des formations obligatoires ALUR, ainsi que pour les CQP.

Hélène VANDERWEGEN et Emmanuelle BOUSSARIE pour la gestion administrative et financière

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Approche théorique et pratique par une méthode de transmission combinée :
 - Affirmative (basée sur l'exposé pour apports théoriques)
 - Interrogative (participation guidée par le formateur)
 - Démonstrative (exercices pratiques)
 - Applicative (mise en situation, simulation de situations de travail.)

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.



PRATIQUE . THÉORIE . COMPÉTENCE
FORMATION & CONSULTING

- Mise à disposition sur extranet du participant des documents supports à la suite de la formation.
- Un accompagnement est proposé durant le mois qui suit la formation: Email pour les questions diverses

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Quiz d'évaluation fin de formation
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Prix :

Pour les salariés:

- sur la base d'une formation en présentiel inter-entreprises : 245.00 € par participant
- sur la base d'une formation en présentiel en intra entreprise (concernant uniquement vos collaborateurs) : **prix sur devis** (possibilité de formations sur mesure).

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO. Consultez notre site internet pour plus de détail : www.ptc-formation-conseil.fr

Pour les indépendants :

sur la base d'une formation en présentiel inter entreprise : 245.00 €

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre FIFPL ou AGEFICE suivant votre statut d'indépendant. Consultez notre site internet pour plus de détail : www.ptc-formation-conseil.fr

PTC Formation et Consulting | 12 rue Stuart Nantes 44100 |

contact@ptc-formation-conseil.fr | 0768462473

Numéro SIRET: 90901888900016

Société par actions simplifiée (SAS). | au capital de 1000 €

Exonérée de **TVA** en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Numéro de déclaration d'activité: 52440964444 (auprès du préfet de région de: Pays de la Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.